

**REGIE MUNICIPALE
DE TELEDISTRIBUTION
MARON**

**Conseil d'Administration
13 janvier 2015**

Présents : Aline BERNARD, Jean-François DRUET, Edmond GARBO, Martine GARBO, Christophe GERARD, Alexandre SIMON, Michel VINCK

Absents avec procuration : Aldo DE ZAN à Edmond GARBO, Xavier CLEMENT à Jean-François DRUET

Excusé : Jean-Marie BUTIN, M. ROY

- **Changement de logiciel de comptabilité – remboursement de la part Régie à la commune**
Jusqu'à présent, la Mairie et la Régie utilisait le logiciel Magnus, chaque partie finançant sa part : 149.89€ en 2014 pour la Régie. Un nouveau logiciel de gestion d'un coût moins élevé, Cosolus, développé et soutenu par l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, a été choisi par la Mairie. Par voie de conséquence, la Régie adopte ce nouveau logiciel. Son financement global sera facturé à la Mairie, soit 2 800€ pour 2015. Cette dernière propose à la Régie de participer à hauteur de 15%, soit 400 € environ.
Les membres du CA trouvent ce montant excessivement élevé et proposent une participation financière de 150 €. Un accord devra être trouvé entre les 2 parties.
- **Caution pour le régisseur de recettes**
*Rappel (Compte-rendu du 01/10/14) : « L'article 3 de l'arrêté de nomination n°1-2011 précisait que le régisseur n'était pas astreint à constituer un cautionnement. Il convient d'établir un avenant rectificatif : Madame Martine GARBO, régisseuse de recettes de la Régie de Télédistribution, est tenue de constituer un cautionnement de 300€. Une indemnité annuelle de responsabilité de 110€ lui sera versée.
Vote : unanimité pour l'avenant tel que défini ci-dessus. »*
- **Indemnités de conseil pour le Trésorier-Payeur**
Pour la durée du nouveau mandat de la Régie, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité l'indemnité du Trésorier Payeur au taux de 100%.
- **Point sur les abonnements**
La mise en place du branchement gratuit pour 2015 n'a donné lieu à ce jour qu'à un seul abonnement. 217 abonnés sont recensés au 13/01/2015.
- **Organisation de la distribution des avis de paiement**
Une réunion de mise sous enveloppe des avis d'abonnement 2015 aura lieu le 21/01/15 à 19 heures. Une permanence pour le règlement des abonnements ext fixée le samedi 07/02 de 10h à 12 h.

**Le Président,
Edmond GARBO**